

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/L-echec-au-bac-cree-aussi-du-decrochage>



école & société

# L'échec au bac crée aussi du décrochage

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mercredi 21 octobre 2015

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

D'après une étude de la Depp publiée en octobre 2015, seulement la moitié des recalés au bac 2013 se sont réinscrits l'année en 2014. Plus de 40 000 jeunes décrochent donc après avoir suivi un cursus complet en lycée.

Cette moyenne recouvre en fait des situations très différentes selon les filières puisque si 70 % des recalés (82 % des collés au bac S) de la filière générale et technologique se réinscrivent l'année suivante, seulement 30 % des recalés au bac pro retiennent leur chance. Le taux de réinscription tombe même à 18 % au bac pro « structures métalliques ».

Par ailleurs, d'autres facteurs que la filière expliquent le décrochage post terminale :

- L'âge des candidats est déterminant. Dans les filières générales et technologiques, si 84 % des lycéens qui n'ont jamais redoublé retiennent leur chance, seulement 47 % de ceux qui ont redoublé deux fois le font.
- Le mode de scolarisation joue aussi. Par exemple, les jeunes candidats au bac pro issus de l'apprentissage ne sont que 15 % à se réinscrire l'année suivante.
- Bien évidemment ces chiffres ne sont pas homogènes sur tout le territoire. 64 % seulement des recalés se réinscrivent à Limoges, 76 % à Reims par exemple.

On sait que les jeunes sans diplôme ont de fortes difficultés à accéder au monde du travail dans notre pays où le taux de chômage des moins de 25 ans atteint 25 %. Cette étude met donc le doigt sur une question grave et vraisemblablement sous estimée. Son traitement passe par des « changements culturels » dans l'organisation du bac.

En offrant la possibilité de se réinscrire dans son établissement d'origine et en ouvrant la possibilité de conserver leurs notes supérieures ou égales à 10, comme le prévoit un décret examiné en CSE le 2 juillet 2015 (publié au [BO du 29 octobre 2015](#)), le ministère a déjà commencé à traiter le problème. Il faudra sans doute aller plus loin.

Pourquoi ne pas autoriser certains recalés à continuer leurs études sous réserve de valider leurs compétences manquantes dans l'année suivant leur terminale ? Le cursus bac - 3/bac + 3 y trouverait tout son sens.